

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURELLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.

30 – 28 Juin 2012

DENOMINATION DE VOIRIES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ».

Vu le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

Vu l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière qui renvoie à l'article L 411-6 du Code de la Route qui précise que : « Le droit de placer en vue du public, par tous les moyens appropriés, des indications ou signaux concernant, à un titre quelconque, la circulation, n'appartient qu'aux autorités chargées des services de la voirie »

Vu l'article n°141-3 du Code de la Voirie Routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales



Prenant en considération :

- la nouvelle configuration de la commune qui nécessite le changement des noms de voies existantes
- la modification du chemin du Sable suite à la création de la route de l'Avenir « liaison Quercy-Gascogne »
- la proposition des propriétaires de chemins privés
- l'appellation par les anciens moissagais de voies nommées autrement mais entrées dans le langage courant
- la nécessité de dénomination pour l'accès au site et l'obtention d'adresses, notamment pour les Services Postaux et de Secours. Des panneaux de signalisation de nom de rue seront apposés en conséquence.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE que les voies de la commune ci-après désignées recevront la dénomination officielle suivante :

Nom	Début voie	Fin voie
Boulevard du Lycée	Rue du faubourg Sainte Blanche	Rue Elie Cayla
Rue Pierre- Paul Riquet	Rue Perpigna	Bassin du Canal
Chemin des Violettes	VC de la Croix de Lauzerte	Sans issue
Chemin de Goujou	limite de Castelsarrasin	Sans issue
Impasse des Roseaux	Route de l'Avenir	Sans issue
Chemin des Roseaux	Route des Vergers	Chemin de la Rhode
Chemin de Rau	VC de la Serre du Roy	Sans issue
Chemin des Genêts	VC de Catiès	CR de Saint-Martin
Lotissement Bernadas	CR Arthur Rimbaud	Sans issue
Côte des Tuileries	Avenue du Chasselas	CR de la Croix de Lauzerte
côte de Pignols	Route de La Mégère	Limite Durfort- Lacapelette
Chemin des Trieuses	Rue du Brésidou	Sans issue
Impasse des Trieuses	Chemin des Trieuses	Sans issue
Côte de Toulouse	VC de l'Eglise de Viarose	Sans issue
Chemin de Cassator	VC du Vignoble	Sans issue
Chemin de Palet	VC du Vignoble	Sans issue

(Voir plans ci-joints)



Pour copie conforme
Moissac le 02 juillet 2012
Le Maire,

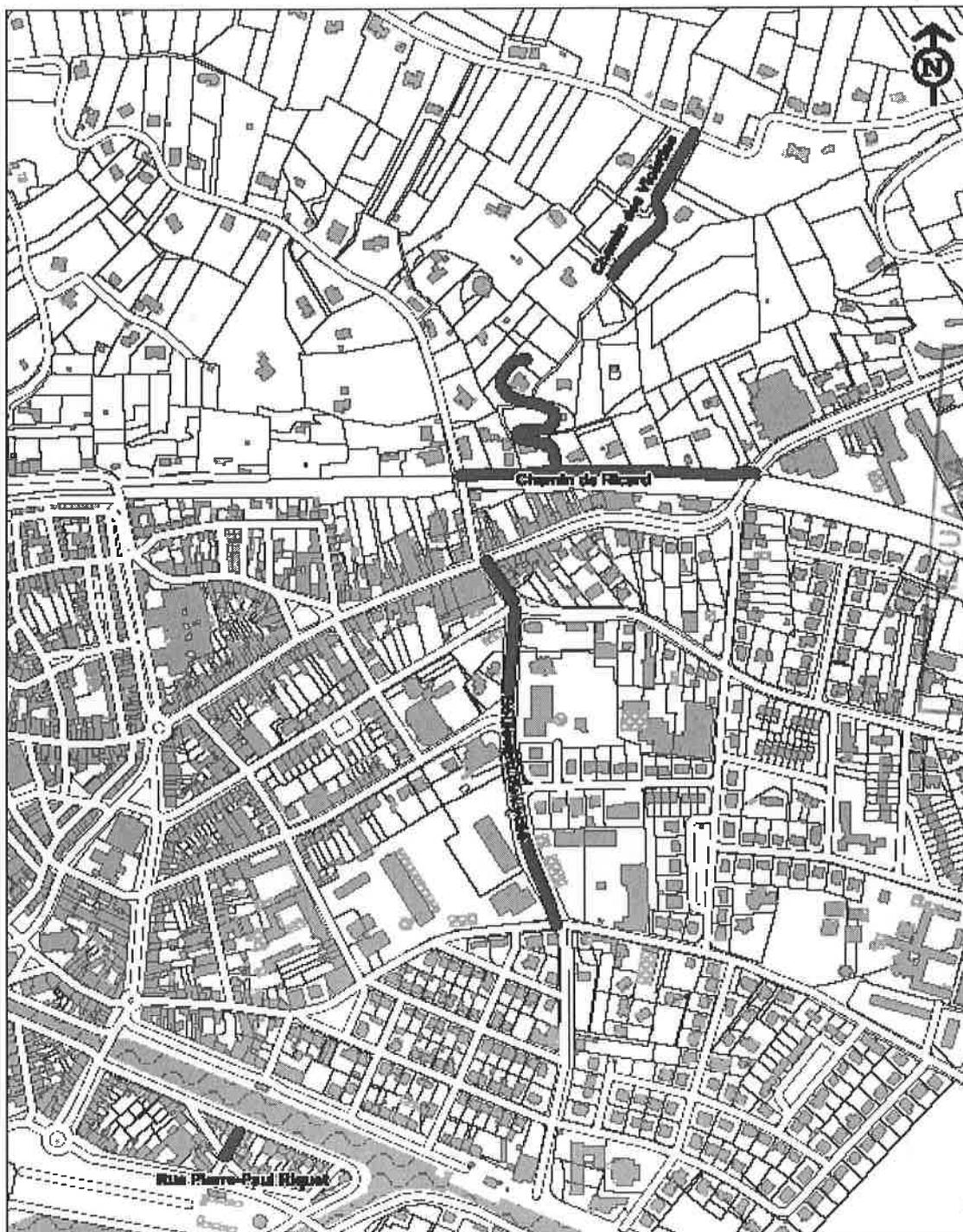


Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :



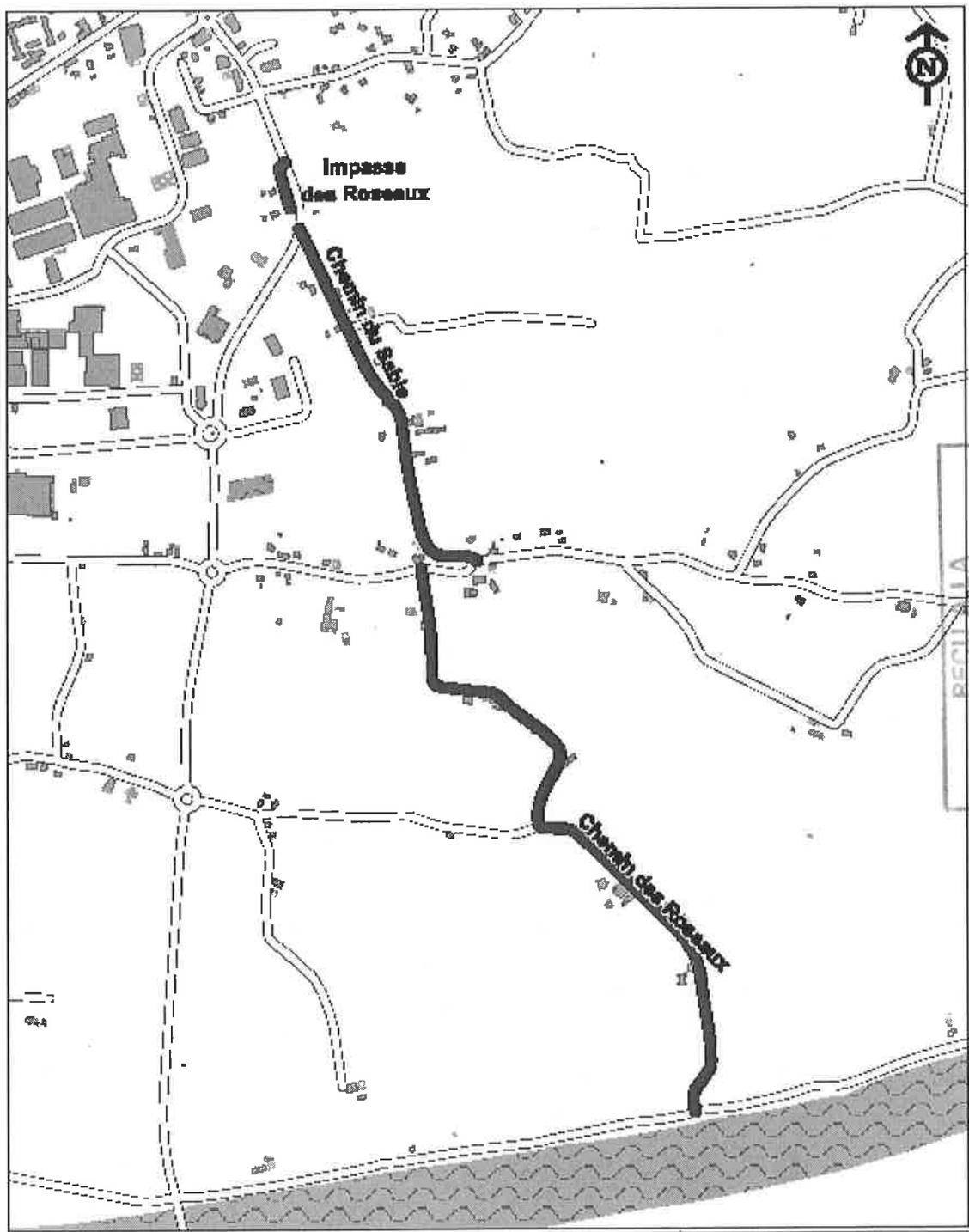
SUBSTITUTION DE
L'ARCHITECTURE LE
- 3 JUL. 2012
CASTELSARRASIN - 82



Attribution de noms de voies

15/06/2012

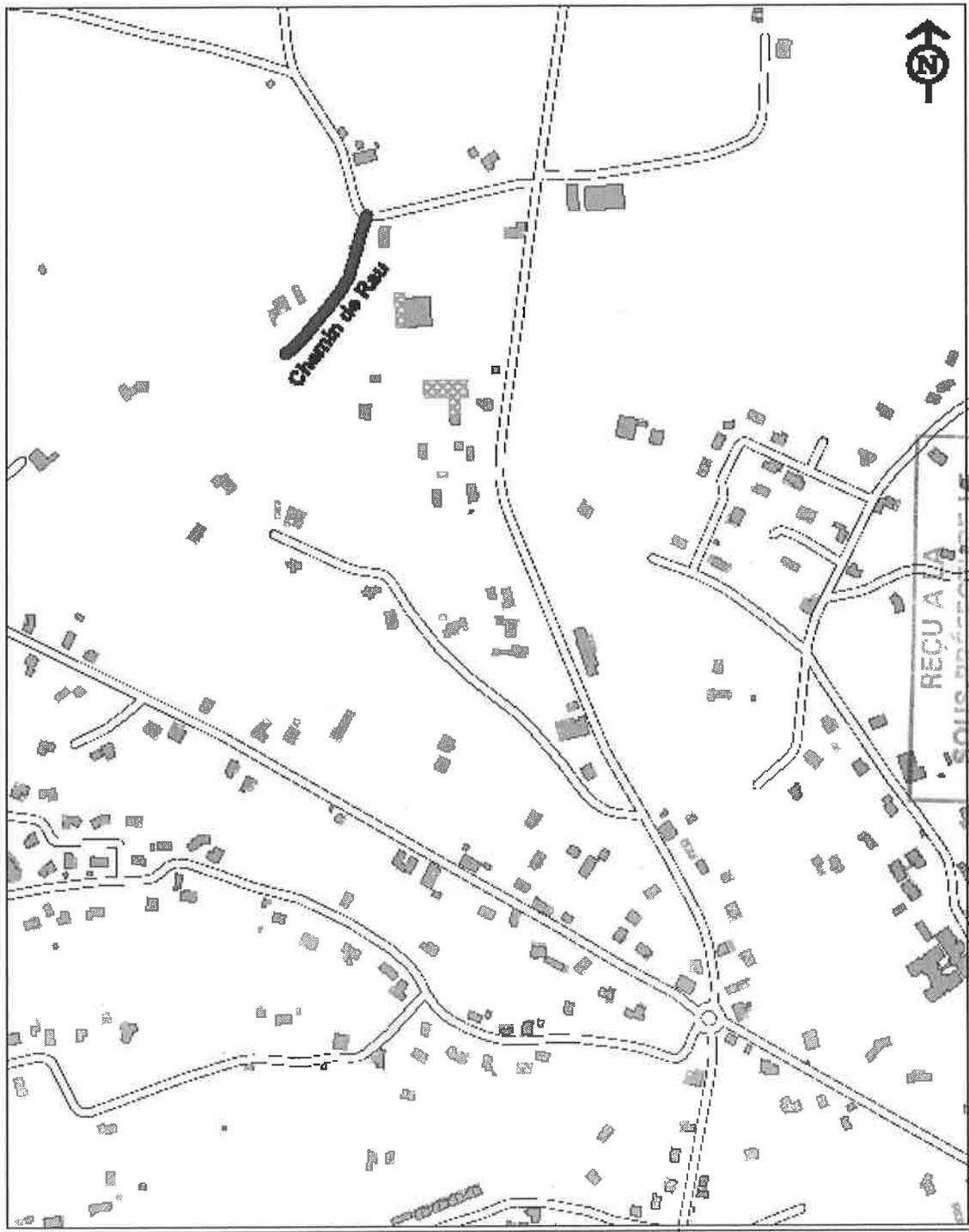
Échelle 1: 5 000



Attribution de noms de voies

15/06/2012

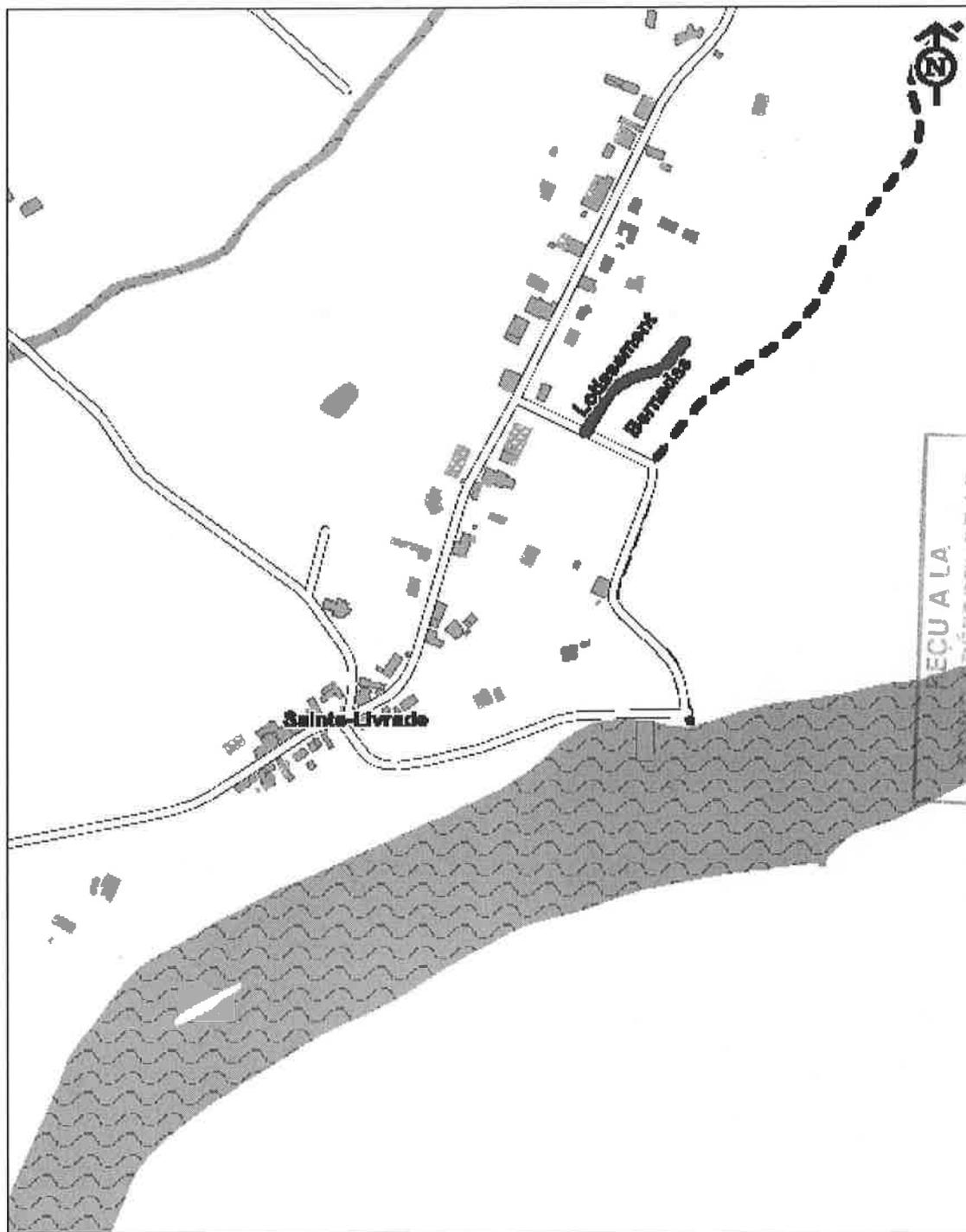
Échelle 1: 10 000



Chemin de Rau

RECU A
 SOUS-PRÉFECTURE LE
 - 3 JUL. 2012
 CASTELSARRASIN - 82

	Attribution de noms de voies	
	15/06/2012	Échelle 1: 5 000



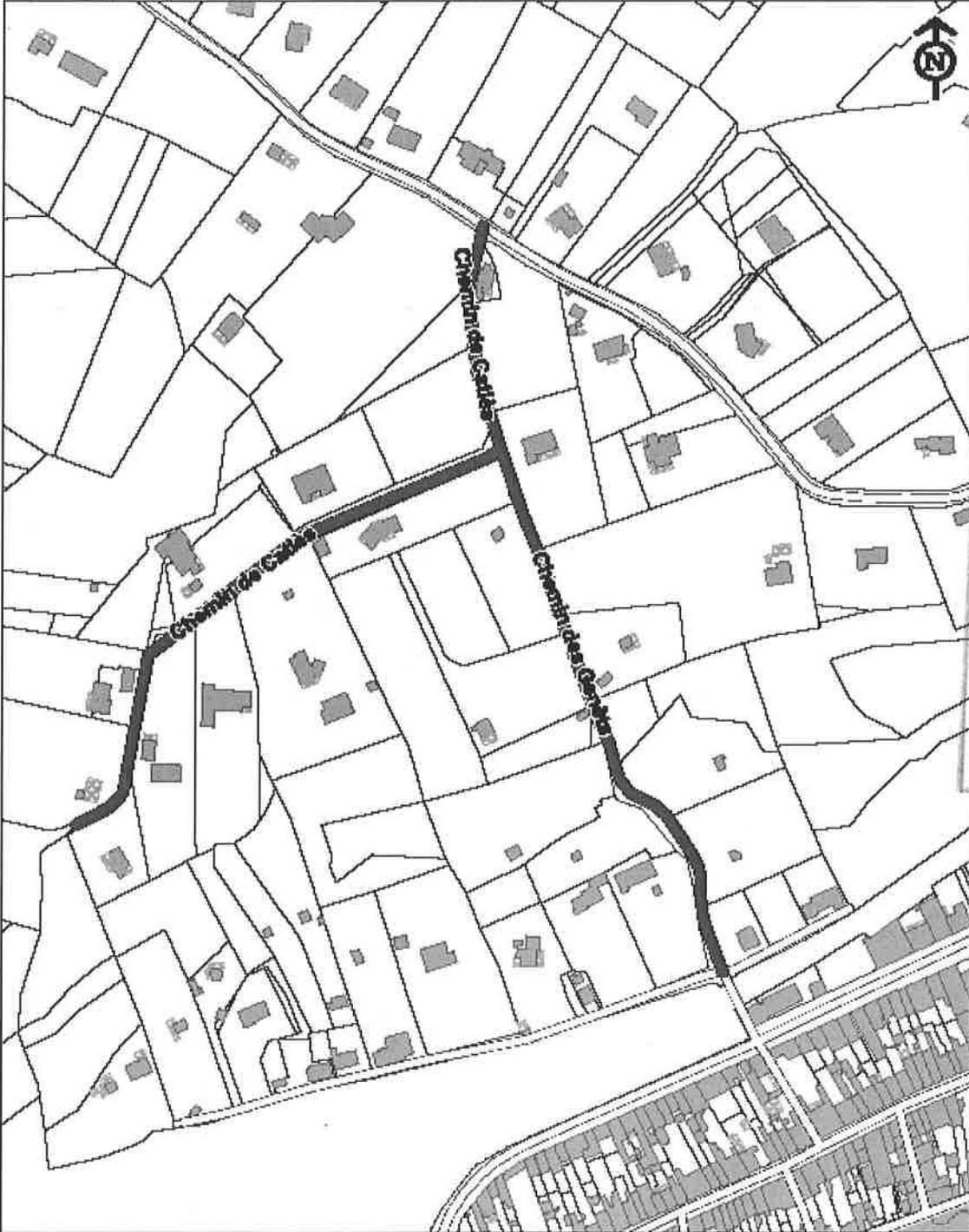
ÉCU A LA
 - 3 JUL. 2012
 CASTELSAUBAN 301 - 82

	Attribution de noms de voies	
	15/06/2012	Échelle 1: 5 000



RECULÉ
 SOUS-PREFECTURE LE
 ~ 3 JUL. 2012
 CASTELSAIRASIN - 82

 Attribution de noms de voies	15/06/2012
	Échelle 1: 2 500



REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 3 JUIL. 2012
CASTELMORISIN - 82



Attribution de noms de voies

15/06/2012

Échelle 1: 2 500